

BUDGET FONCTIONNEMENT EAU ASSAINISSEMENT
hors redevances Agence de l'eau

	Eau (110)	Assainissement (93)
Analyses+ Fonctionnement	2 816 €	1 104 €
Personnel	2 000 €	2 000 €
Emprunts	27 682 € *	19 546 € **
Total	32 498 €	22 650 €
Total recettes	12 000 €	7 000 €
Dotation équilibre	20 498 €	15 650 €

FOCUS SUR LE FINANCEMENT DE L'EAU 2023

- ❖ Les charges de fonctionnement
- ❖ Les recettes 2023
- ❖ Les dotations d'équilibre.

- ❖ * 2046
- ❖ **2026



DISPOSITIF DE FACTURATION DE L'EAU

2023 pose des compteurs d'eau
(prévision travaux terminés juin)

2024 émission d'une facture à « blanc »
(prévision juin 2024)

2024 facturation au forfait
(jusqu'en juin 2024)

2024 facturation au réel
(à partir de juin 2024)

LES ORIENTATIONS FISCALES ET SERVICES 2023

- ⦿ les 70 premiers m³ sont inclus dans le forfait abonnement soit 100€.
 - ⦿ - de 70 à 100 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 1 €/ m³
 - ⦿ - de 100 à 180 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 1,5 €/ m³
 - ⦿ - au-delà de 180 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 2 €/ m³
 - ⦿ La tarification élevage sera étudiée avec les professionnels à l'issue de la période test hivernale
- ❖ Evolution de la fiscalité locale
 - ❖ Pose compteurs d'eau 1^{er} semestre 2023
 - ❖ Facturation au forfait en 2023 jusqu'en juin 2024
 - ❖ Période de test juin 2023 à juin 2024
 - ❖ Vote de la tarification 2eme semestre 2023
 - ❖ Facturation de l'eau au réel à compter de juin 2024
 - ❖ Calendrier de facturation annuel de juin à juin

Tarification de l'eau

Calendrier facturation de l'eau



Projet de grille tarifaire Eau et Assainissement Aulon hors activité d'élevage 2023

A l'heure actuelle c'est à chaque commune de s'organiser et d'investir pour gérer l'eau. Le Conseil Municipal a mis en place un schéma directeur visant la garanti d'approvisionnement en eau et la réduction des pertes par un programme de résorption des fuites.

Cette phase étant terminée le Conseil Municipal a souhaité mettre en place un système de facturation vertueux basé sur une tarification incitative, progressive calée sur la solidarité, la justice sociale et la sobriété tout en garantissant les ressources actuelles qui ne sont pas à l'équilibre. Ces dispositions seront applicables à tous les abonnés résidents et activités professionnelles.

FACTURATION DE L'EAU

Pour mémoire le forfait eau 2023 est de 100 €+ les redevances de l'Agence de l'Eau

La tarification future comprendra 4 tranches et sera progressive au-delà de la première tranche :

-les 70 premiers m³ sont inclus dans le forfait abonnement soit 100€.

- de 70 à 100 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 1 €/ m³

- de 100 à 180 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 1,5 €/ m³

- au-delà de 180 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 2 €/ m³

Exemples :

1^{er} cas :

Un abonné consomme jusqu'à 70 m³ d'eau par an.

Sa facture annuelle sera de **100€** + les redevances de l'Agence de l'Eau

2^{eme} cas :

Un abonné consomme **95 m³** d'eau par an.

Sa facture annuelle sera de **125€** : 100 € pour les 70 premiers m³ + 25 m³ x 1 € (soit 25 €) + les redevances de l'Agence de l'Eau

3^{eme} cas :

Un abonné consomme **150 m³** d'eau par an.

Sa facture annuelle sera de **205 €** : 100 € pour les 70 premier m³ + 30 m³ x 1 € (soit 30€) + 50 m³ x 1.5€ (soit 75 €) + € les redevances de l'Agence de l'Eau

4^{eme} cas :

Un abonné consomme **250 m³** d'eau par an.

Sa facture annuelle sera de **390 €** : 100 € pour les 70 premier m³ + 30 m³ x 1 € (soit 30 €) + 80 m³ x 1.5€ (soit 120 €) + 70 m³ x 2 € (soit 140 €) + les redevances de l'Agence de l'Eau



Projet de grille tarifaire Eau et Assainissement Aulon hors activité d'élevage 2023

FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT

Les ouvrages d'assainissement financés par le budget principal seront amortis en 2025.

Dans le cadre de la facturation au réel consommé, le Conseil Municipal propose une tarification calée sur les prélèvements en eau. Ces dispositions seront applicables à tous les abonnés résidents et activités professionnelles hors élevage du secteur du village.

Pour mémoire le forfait assainissement village 2023 est de 70 €+ les redevances de l'Agence de l'Eau. Le secteur de Lurgues relèvera du SPANC. €+ les redevances de l'Agence de l'Eau.

La tarification future comprendra 4 tranches et sera progressive au-delà de la première tranche :

- les 70 premiers m³ sont inclus dans le forfait abonnement soit 70€
- de 70 à 100 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 0.3 €/ m³
- de 100 à 180 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 0.6 €/ m³
- au-delà de 180 m³, les m³ supplémentaires seront facturés à 1.0 €/ m³

Exemples :

1^{er} cas :

Un abonné consomme jusqu'à **70 m³** d'eau par an.

Sa facture annuelle sera de **70€** + les redevances de l'Agence de l'Eau

2^{eme} cas :

Un abonné consomme **95 m³** d'eau par an.

Sa facture annuelle sera de **77.5€** : 70 € pour les 70 premiers m³ + 25 m³ x 0.3 € (soit 7.5 €) + les redevances de l'Agence de l'Eau

3^{eme} cas :

Un abonné consomme **150 m³** d'eau par an.

Sa facture annuelle sera de **109 €** : 70 € pour les 70 premier m³ + 30 m³ x 0.3 € (soit 9 €) + 50 m³ x 0.6 € (soit 30 €) + € les redevances de l'Agence de l'Eau

4^{eme} cas :

Un abonné consomme **250 m³** d'eau par an.

Sa facture annuelle sera de **197 €** : 70 € pour les 70 premier m³ + 30 m³ x 0.3 € (soit 9 €) + 80 m³ x 0.6 € (soit 48 €) + 70 m³ x 1 € (soit 70 €) + les redevances de l'Agence de l'Eau